

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3380

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 52, substituer aux mots :

« d’au plus »,

les mots :

« ne pouvant excéder ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« supplémentaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.